



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 5 mai 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
28 avril 2022	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
12 MAI 2022	
Codification : 5.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 12 MAI 2022 et publication du 12 MAI 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **cinq mai**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-huit avril deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h30), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h10) Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

**Absent avec excuse :**

Didier DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Jacky BRAT

**OBJET : 2022-018 : Mise à disposition de salles de réunion aux partis politiques en période électorale**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise à disposition d'une salle de réunion aux partis politiques en période électorale.

Il s'agit simplement d'adopter le principe de gratuité de mise à disposition aux partis politiques reconnus par l'Etat comme participant à une campagne électorale des salles municipales gérées par la commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise à disposition gratuitement de salle de réunion aux partis politiques reconnus par l'Etat comme participant à une campagne électorale.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 10 mai 2022



Le Maire,  
Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220505-2022-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Publication : 12/05/2022